

Systèmes fiscaux et Marché Commun, par L. REBOUD. Un vol., 7 po. x 8³/₄. relié, 374 pages. — ED. SIREY, 22, rue Soufflot, Paris (5^e), 1961

Alice Poznanska

Volume 38, numéro 2, juillet–septembre 1962

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1001812ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1001812ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Poznanska, A. (1962). Compte rendu de [*Systèmes fiscaux et Marché Commun*, par L. REBOUD. Un vol., 7 po. x 8³/₄. relié, 374 pages. — ED. SIREY, 22, rue Soufflot, Paris (5^e), 1961]. *L'Actualité économique*, 38(2), 325–326.
<https://doi.org/10.7202/1001812ar>

Il faut bien reconnaître, à la lecture de l'ouvrage, que l'auteur accorde très peu d'importance aux travaux français. Comme pour plusieurs de ses collègues anglo-saxons, il semble bien que pour lui la science économique française commence et s'arrête à Walras. Keynes ne considérerait-il pas Montesquieu comme le plus grand des économistes français? Sans doute, Caves n'ignore pas les travaux français récents. Il les effleure quelques fois mais on sent bien qu'il n'est pas convaincu de leur originalité et surtout de leur utilité. Son ouvrage en souffre, d'ailleurs, car il n'est pas toujours bien équilibré. Il y a un contraste frappant entre les longues pages qu'il consacre à la discussion du théorème de Samuelson sur l'égalisation du prix des facteurs qui, selon Caves lui-même, est un « *supreme example of nonoperational theorizing* » (p. 92), et le court paragraphe qu'il consacre à la présentation des travaux de Perroux sur les effets de domination.

Mais aucun ouvrage n'est parfait. Celui de Caves se classe d'emblée parmi les bons. Même s'il n'est pas possible de dire d'un ouvrage d'histoire des théories du commerce international qu'il s'imposait, il n'en sera pas moins utile aux spécialistes de l'économie internationale.

Bernard Bonin

Systèmes fiscaux et Marché Commun, par L. REBOUD. Un vol., 7 po. × 8¾, relié, 374 pages. — ED. SIREY, 22, rue Soufflot, Paris (5^e), 1961.

Louis Reboud soulève dans ce volume un problème fondamental pour l'évolution des relations économiques européennes: la question de l'unité des pays membres du Marché Commun. Selon l'auteur, il ne suffit pas de supprimer les barrières douanières, puisque d'autres facteurs continuent à freiner le développement de l'ensemble de la structure. La diversité du système fiscal notamment risque de provoquer des perturbations graves.

C'est ainsi qu'on peut, par exemple, utiliser l'impôt pour développer la consommation à l'échelle des individus. Il est évident qu'on n'atteindra pas cet objectif très rapidement ni d'une façon spectaculaire; néanmoins une tendance s'exercera dans le cadre d'un pays donné. Tendance qui peut fort bien se révéler préjudiciable pour un autre pays avec lequel il reste en rapports étroits sur le plan commercial. La fiscalité peut provoquer, en outre, des fuites de capitaux, avoir un effet néfaste sur la croissance des petites entreprises et jouer en faveur ou en défaveur de l'auto-financement.

L. Reboud souligne que les effets de la fiscalité ne se manifestent que lentement et que, par conséquent, il est normal que jusqu'à maintenant les pays membres du Marché Commun ne se soient pas préoccupés de réaliser une unité dans ce domaine. Il est excessivement difficile, par ailleurs, d'imposer aux pays dont les particularités fiscales sont souvent ancrées dans les mœurs, de se dessaisir de cet important levier d'influences.

Selon l'auteur, une unification parfaite et idéale est inapplicable dans la pratique. Il s'agirait plus simplement d'apporter des modifications permettant une harmonisation indispensable, notamment dans le domaine de certains impôts et taxes particulières, sans pour autant porter atteinte à l'autonomie des États

membres. Autonomie fiscale dont les répercussions dépassent le cadre économique et influencent les structures sociales traditionnelles.

L'ouvrage, dans son ensemble, représente une remarquable mise en garde contre les difficultés qu'affronteront à l'avenir les pays membres du Marché Commun et la nécessité de les étudier d'ores et déjà afin de préparer la possibilité d'une évolution équitable. Le lecteur y trouvera matière à réflexion et des principes aisément transposables dans d'autres structures politiques, de caractère fédéral, par exemple, où l'autonomie des provinces est menacée par l'incapacité de maintenir des systèmes fiscaux pleinement autonomes. Alice Poznanska

Technical Assistance, par MAURICE DOMERGUE. (Collection «Problems of Development»). Une brochure, 6 po. × 9½, 51 pages.— ORGANIZATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT, 2, rue André-Pascal, Paris (16^e), France, novembre 1961.

Bien qu'elle n'ait pas le don d'exercer sur les masses la même attraction que certaines autres nouveautés d'après-guerre dont se sont saisies la presse et la radio, l'assistance technique, sous l'égide des Nations-Unies, n'en est pas moins fort répandue.

En raison de l'ambiguïté du terme, l'auteur a cru bon de commencer par donner une définition, par établir aussi clairement que possible ce qu'est et ce que n'est pas l'assistance technique, quels en sont ou en devraient être les buts et ce qu'on ne peut en attendre.

Après ces éclaircissements, viennent la description du mécanisme d'assistance et les instructions relatives au bon fonctionnement de la machine; ce qui revient à parler des résultats, non pas tant cependant du point de vue financier que du point de vue de l'utilisation des ressources humaines; enfin, pour terminer ce troisième chapitre, une autre description du mécanisme, mais cette fois, à l'autre extrémité de la chaîne, c'est-à-dire du mécanisme de réception ou de celui que doivent mettre sur pied les pays sous-développés s'ils veulent retirer de l'assistance technique tout le profit possible.

Il va sans dire que des fonctions comme celles-là ne peuvent s'accomplir sans difficultés, dont les unes sont inhérentes à la nature même de l'assistance technique et les autres, à la nature des problèmes à régler. Le quatrième chapitre passe en revue les difficultés et, par ce fait même, aborde la question des limites à l'assistance technique.

Enfin, après ces définitions de termes, ces exposés de modes d'action et de problèmes, un cinquième et dernier chapitre indique les mesures administratives, tant du côté des organismes dispensateurs que de celui des bénéficiaires, susceptibles d'améliorer le rendement de la fonction.

L'assistance technique peut et doit être un instrument de premier ordre de développement des pays sous-développés. Il suffirait d'une meilleure synchronisation avec les plans et les programmes de développement économique et cela à l'échelle internationale.

Camille Martin